



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE 22 JUIN 2022**

**PREDILIFE PROLONGE LA PÉRIODE DE SOUSCRIPTION DE SON OFFRE AU PUBLIC D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES À UN TAUX DE 7% PAR AN**

Villejuif, France, le 22 juin 2022 à 8h45 CET – PREDILIFE (Euronext Growth : ALPRE FR0010169920) (la « Société »), spécialiste des solutions innovantes de prédiction de risque de pathologies pour une médecine personnalisée, annonce la prolongation jusqu'au 7 juillet 2022 de la période de souscription de son offre au public d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes lancée le 1<sup>er</sup> juin 2022 (l' « Offre »). La date d'inscription en compte des OCEANE, fixée au 29 juillet 2022, reste inchangée.

Cette prolongation vise à donner un délai supplémentaire aux investisseurs et ainsi pallier le retard d'impression et d'acheminement des courriers postaux en cette période électorale.

Le nouveau calendrier indicatif de l'Offre est le suivant :

22 avril 2022	Décision du Conseil d'administration autorisant le lancement de l'Offre
30 mai 2022	Décision du Président Directeur Général décidant le lancement de l'Offre
1 <sup>er</sup> juin 2022	Ouverture de la période de souscription à l'Offre
7 juillet 2022	Clôture de la période de souscription à l'Offre
29 juillet 2022	Date d'inscription en compte des OCEANE
29 octobre 2022	Fin de la période d'incessibilité des OCEANE
29 juillet 2026	Date d'échéance des OCEANE

## Avertissement

L'Offre ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Aucun contrat, engagement ou décision d'investissement ne peut se fonder ou s'appuyer sur le présent communiqué.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement.

Les valeurs mobilières de la Société seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique. Le présent communiqué ne peut être distribué ou diffusé par un intermédiaire ou tout autre personne aux États-Unis d'Amérique.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est destiné uniquement aux (i) professionnels en matière d'investissement au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l' « Ordonnance ») ou (ii) aux personnes répondant à la définition de l'Article 49(2) (a) à (d) de l'Ordonnance (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) ou (iii) aux personnes pour lesquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou la cession de valeurs mobilières peut être légalement communiquée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué (y compris toute copie qui pourrait en être faite) ne doit pas être diffusé, transmis ou introduit aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ni être distribué ou redistribué à un résident de ces pays. La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation et de restrictions spécifiques. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent prendre connaissance de cette réglementation et de ces restrictions et les respecter. Le non-respect de cette réglementation et de ces restrictions peut constituer une violation des réglementations applicables en matière de titres financiers.

## À propos de Predilife

PREDILIFE est une société pionnière dans la conception et le développement de tests de prédiction, pouvant permettre à chaque personne de définir son profil de risque quant à la survenance de maladies graves. Elle utilise des méthodes d'intelligence artificielle appliquées à des données médicales cliniques, génétiques, imagerie... PREDILIFE commercialise en Europe Mammorisk®, un test de prédiction de risque de cancer du sein. La Société a par ailleurs commencé à étendre cette offre à d'autres pathologies graves.

Pour en savoir plus : <https://www.predilife.com>

### Contacts

Relations Investisseurs PREDILIFE

**Stéphane Ragusa**

Président Directeur Général

[investisseurs@predilife.com](mailto:investisseurs@predilife.com)

Relations Presse CAPVALUE

01 80 81 50 00

[info@capvalue.fr](mailto:info@capvalue.fr)